Image not found or type unknown

Non assistance à personne en danger

Par **BLAZER KARL**, le **03/02/2018** à **16:58**

Bonjour, je voudrais faire appel à la notion de "non assistance à personne en danger" pour les faits suivants. Mes parents habitent une petite maison de lotissement au bout d'une impasse. Malheureusement, l'une des familles voisines (constitué d'un couple et 8 enfants, dont 3 majeurs) font vivre l'enfer auprès du lotissement (bagarres, insultes, ect....) depuis plus de 15 ans. Mes parents ont, comme pour les autres, été victimes de ces personnes. Aujourd'hui, mon père est en phase terminale dans sa maladie et bénéficie de soins lourds et journaliers de la part, d'aides soignantes, infirmières, médecin. Et, voici 2 jours, le médecin a été agressé physiquement car son véhicule n'était pas garé normalement au goût des voisins.... question, je me suis rendu auprès de la mairie mais aussi du responsable du lotissement (Samcoda) pour les informer que je comptais lancer une procédure contre eux, pour non assistance à personne en danger, car pour la énième fois, la gendarmerie m'explique qu'ils ne peuvent rien faire avec cette famille, qu il y a une multitudes de plaintes contre eux, ... mairie idem, ect..... (j'ai moi même effectué des démarches contre cette famille depuis des années...) Aujourd'hui, un médecin a été frappé, les infirmières ont peurs et touts me demande d'être présent lors de leur passage de peur des voisins!!!!!!! et pour finir, ma mère suite à l'agression, n a pas osé re téléphoner au médecin pour le faire venir au chevet de mon pére, de peur, d'une nouvelle bagarre..... bilan mon père a été évacué en urgence au petit matin!!!!! pensez vous que je puisse aborder cette notion de non assistance en danger auprès de la mairie et loueur car ils sont tous aux faits de cette situation catastrophique mais rien sinon "on connait cette famille....) Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés